

UNISYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 16.073.

—
- Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
- Madame Christel Hénon, Avocate, demeurant à Luxembourg et
- Madame Marcelle Clemens, sans profession particulière, demeurant à Remich,
ont repris en date du 20 novembre 1996 et ce, avec effet immédiat, leurs fonctions d'Administrateur de la société UNISYSTEMS S.A. (R.C. B 16.073).

Madame Albertine Fischer, Comptable, demeurant à Dippach,
a repris en date du 20 novembre 1996 et ce, avec effet immédiat, ses fonctions de commissaire aux comptes de la société UNISYSTEMS S.A. (R.C. B 16.073).

Le siège social de la société UNISYSTEMS S.A. (R.C. B 16.073) a été refixé à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, par le Conseil d'Administration de la FIDUCIAIRE ET SOCIÉTÉ DE GESTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, en date du 20 novembre 1996 et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(43454/720/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

MDC, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 35.110.

—
Le siège social de la société au 50, montée de la Pétrusse à Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 4 novembre 1996

Pour extrait conforme et sincère
C. Soumer

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43629/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1996.

INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.805.

EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND, le siège social a été transféré au 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 1996.

INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43607/260/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1996.

INVESCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 28.885.

EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de INVESCO LUXEMBOURG S.A., le siège social a été transféré au 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 1996.

INVESCO LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43608/260/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1996.

INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 33.908.

EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, le siège social a été transféré au 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 1996.

INVESCO MAXIMUM INCOME FUND.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43609/260/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1996.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du conseil. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s) ou autres agents de la Société, conformément à la Loi. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Commissaires. a) Les informations comptables contenues dans le Rapport Annuel seront révisées par un ou plusieurs Commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans, et sera rémunéré par la Société.

b) Le Commissaire révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et indemnisation des administrateurs. a) L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à la charge des frais généraux. Autrement, le mandat des administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout administrateur des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec tous action, procès ou procédure auquel il sera impliqué en raison de son mandat d'administrateur de la Société.

Titres V Données financières

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Situation financière. a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes, lesquels seront alors déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfiques. a) L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'Assemblée Générale annuelle sur la proposition du Conseil et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI Dissolution et liquidation

Art. 23. Dissolution. a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur la proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII Dispositions générales

Art. 24. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle aura lieu en 1997.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1. QUINTET HOLDING LIMITED, préqualifiée 1.249 actions

2. FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, préqualifiée, 1 action

Total: 1.250 actions

Chaque action a été libérée entièrement en espèces de sorte que la somme de LUF 1.250.000 se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Fondateurs

Les comparants préqualifiés se considèrent fondateurs de la Société, à moins qu'une prescription spéciale des présents statuts ne désigne comme fondateur(s) de la Société un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins un tiers du capital social, auquel cas les parties comparantes seront tenues pour simples souscripteurs du capital social.

b) Where all shareholders are present at the General Meeting, either personally or by proxy, and where they waive their rights to be duly convened at such Meeting and declare that they have previously been made aware of the Agenda of the meeting, such General Meeting shall validly deliberate.

Art. 12. Directors. a) The company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

b) The directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period of not more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting with or without cause and/or be replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

c) In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, a replacement whose appointment shall be submitted to the next General Meeting.

d) Any Director appointed by the General Meeting of Shareholders or as provided for in Article 12.c. above, in replacement of another Director whose mandate has not expired, shall complete the term of office of such replaced Director.

e) The Board may elect from among its members a Chairman of the Company.

Art. 13. Powers of the Board. a) The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to the object of the company, including all acts of management or of disposition on behalf of the Company.

b) All matters not expressly reserved to the General Meeting by Law or by these Articles shall fall within the scope of the Board's authority and power.

c) In particular, any litigations involving the Company, either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board or by a director or any other person delegated for this purpose by the Board.

d) The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors, or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 16. Where the Directors sign any document on behalf of the Company, they shall indicate that they are acting on behalf of the Company.

Art. 14. Board meetings. a) The Board shall meet when called to do so by the Chairman or one or several directors of the Company, as often as the interest of the Company so requires. The Board shall meet at the registered office or such other place as may be indicated in the notice of meeting which shall include the Agenda of such meeting.

b) When all the members of the Board are present, either personally or by proxy to any notice, the Board can validly deliberate.

c) The Board may validly deliberate and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

d) A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference, telephone or may be represented by another director to whom a proxy has been given. A proxy may be given in writing including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

Art. 15. Resolutions of the Board. a) Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes of the Directors present or represented, as provided for in Article 14.c above. In case of a tie, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

b) Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions may be taken by way of several written documents of identical form, each one being signed by one or more Directors, provided that the signature of every Director is on any one of the written documents.

c) Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by all Directors present or represented at the meeting as provided for in Article 14.c above. Such minutes shall be inserted in the Minute Book of the company which shall be kept at the Company's registered office.

Art. 16. Delegation of the powers of the Board. The Board may delegate all or part of its power concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers of the company in accordance with the requirements of the Law. Where the Board wishes to appoint a director who is also a member of the Board, the prior approval of the shareholders' meeting shall be required.

Art. 17. Commissaires. a) The accounting information given in the annual report shall be reviewed by one or more qualified commissaire(s), who need not be a shareholder and who is appointed by the General Meeting of shareholders for a maximum period of six years. The Commissaire shall be remunerated by the Company.

b) The Commissaire shall review the affairs of the Company in the manner required by the Law.

Art. 18. Remuneration and indemnity of directors. a) Unless the General Meeting allocates to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees to be charged to general expenses, the mandates of Directors shall be granted gratuitously.

b) The Company may indemnify any Director against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a Director of the Company.

Title V Financial requirements

Art. 19. Financial year. The Company financial year shall begin on 1st January of each year and terminate on 31st December of the same year.

Art. 20. Financial statements. a) The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year. The accounts of the Company shall be expressed in the same currency as the share capital.

de direction et administrateur-délégué, M. Thibaut Dawans, administrateur directeur, M. Eric Dramaix, administrateur directeur et M. Frederic Boonen, administrateur directeur.

3. Changement du siège social de CODALUX

Sur décision du Conseil d'Administration, le siège social de CODALUX est transféré au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg. Un siège administratif est maintenu au 6, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1996, vol. 485, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37980/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

BLUE CHIPS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.025.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUE CHIPS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.025, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 242 du 23 août 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 22 mai 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Nicole Moïny, employée privée, demeurant à Bleid,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Cristine Astgen, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de quinze millions de francs belges (15.000.000,- BEF), pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs belges (5.000.000,- BEF) à vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF), par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Souscription et libération intégrale des quinze mille (15.000) actions ainsi créées par abandon des créances certaines, liquides et exigibles à charge de la société et attribution des quinze mille (15.000) actions nouvelles aux actionnaires au prorata de la créance abandonnée.

- Changement de la date d'assemblée générale statutaire; elle se réunira le premier mardi du mois de juin à 10.30 heures.

- Modification subséquente des articles 5 et 11 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions de francs belges (15.000.000,- BEF), pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs belges (5.000.000,- BEF) à vingt millions de francs belges (20.000.000,- BEF).

Cette augmentation de capital est souscrite et libérée par SEMIKA S.A. par l'abandon et la transformation en capital de créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de quinze millions de francs belges (15.000.000,- BEF) existant à charge de la Société et au profit de la société SEMIKA S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

La réalité des créances et leur consistance font l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises établi par la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN avec siège social à Luxembourg, en date du 4 octobre 1996, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

31584

BARTOLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.296.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 27 décembre 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (04283/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SAPI ET GATEMA S.C.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.033.

La Gérance a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 décembre 1996 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par absorption de SAPI ET GATEMA SCA par LISA ET FITEMA SCA tel que décrit au Mémorial numéro 609 publié le 25 novembre 1996;
2. Divers.

II (04333/005/13)

La Gérance.

LISA ET FITEMA S.C.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.026.

La Gérance a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 décembre 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par absorption de SAPI ET GATEMA SCA par LISA ET FITEMA SCA tel que décrit au Mémorial numéro 609 publié le 25 novembre 1996;
2. Divers.

II (04334/005/13)

La Gérance.

RG INTEREST PLUS FUNDS, Société Anonyme.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 40.490.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 487, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour la société
CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(43656/014/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1996.